



VAL-D'OISE

**ARRÊTE DE CIRCULATION
RUE BOCQUET A L'ANGLE DE LA RUE DE PARIS**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4 ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code de la route et notamment les articles R110-1 et suivant, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28 ;

VU la demande de travaux en date du 26 juillet 2023 par la société **ACM TP**, route de Choisy aux Bœufs 95470 Vemars, représentée par Monsieur Sezer **KABALI** pour le compte d'**ENEDIS** représentée par Monsieur **LACHAUME Bastien** 33, Boulevard Gabriel Péri 95110 Sannois pour effectuer des travaux de branchements électriques souterrains.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux et d'assurer la sécurité des ouvriers des entreprises de travaux, des autres personnes chargées de leur réalisation et des usagers des voies publiques, il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRÊTE

Article 1 : En raison de travaux de branchements électriques souterrains des réseaux **ENEDIS**, rue Bocquet à l'angle de la rue de Paris, la circulation et le stationnement seront réglementés à compter du **lundi 14 août 2023 jusqu'au lundi 4 septembre 2023 inclus** avec une limitation de vitesse à 30 km/h.

Article 2 : La signalisation du chantier sera maintenue en permanence par la société **ACM TP**, adaptée pendant les interruptions et retirée à la fin des travaux.

Article 3 : A l'expiration des travaux, la remise en état de la voirie sera à la charge de la société **ACM TP**, suivant les prescriptions techniques du règlement de voirie jointes au présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 27/07/2023

**Le Maire,
Martine BIDEL
PO : L'adjointe au Maire**



Madame Patricia AUDOUARD